



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 25 octobre 2017

**Discours de M. Edouard PHILIPPE, Premier ministre
Présentation de la feuille de route pour la transformation de l'apprentissage,
de la formation professionnelle et de l'assurance chômage
Hôtel de Matignon
Mercredi 25 octobre 2017**

Bonjour à tous.

Bienvenue à l'Hôtel de Matignon pour cette présentation conjointe avec Madame la Ministre du Travail et Monsieur le Ministre de l'Education nationale, destinée à faire un premier point d'étape ou plus exactement une présentation à la fois de la méthode et des objectifs de l'exercice dans lequel nous sommes engagés.

Vous vous en souvenez probablement, pendant la campagne présidentielle, le Président de la République s'était engagé sur un calendrier de transformation qui consistait, pour un premier bloc, à entreprendre une réforme du droit du travail, pour un second bloc à s'attaquer aux logiques de sécurisation des parcours et des compétences et pour un troisième bloc à réfléchir à la façon dont on pouvait faire évoluer le système de retraite français.

Le premier bloc relatif au droit du travail a fait l'objet des ordonnances qui ont été adoptées, qui sont désormais en vigueur et qui feront l'objet très prochainement d'une loi de ratification.

Le second bloc, celui qui est relatif à l'apprentissage, à la formation professionnelle et à l'assurance chômage, fait l'objet de l'exercice d'aujourd'hui. Le travail sur ce deuxième bloc a été engagé, comme cela avait été le cas pour le premier, par une rencontre du Président de la République avec les représentants des organisations syndicales et patronales.

Il s'est poursuivi par une première série d'échanges bilatéraux entre Madame la Ministre du Travail, Monsieur le Ministre de l'Education nationale, moi-même et les représentants des organisations syndicales et patronales et également et de l'Association des régions de France, compte tenu des compétences importantes qu'exercent les régions en la matière.

J'avais dit, quand nous avons présenté les ordonnances avec Madame la Ministre du Travail, que la réforme du Code du travail est une étape capitale pour lutter contre le chômage de masse dans notre pays, mais ce n'est évidemment pas la seule réponse.

J'avais indiqué et je le redis aujourd'hui dans les mêmes termes, que notre objectif, c'était de nous attaquer au chômage de masse en l'attaquant par tous les côtés, de lever tous les freins, d'actionner tous les leviers et de mobiliser tous les moyens qui sont à notre disposition, et ce de manière cohérente.

C'est le sens de la concertation que nous venons d'ouvrir, c'est le sens de cet acte 2 de la réforme du marché du travail, dont le but est d'offrir de nouvelles protections et de vraies

garanties aux actifs et c'est le sens de la feuille de route que nous adressons aujourd'hui aux organisations syndicales et aux régions et qui va constituer notre fil conducteur des trois prochains mois.

Je l'ai indiqué, le Président de la République a reçu, les 12 et 13 octobre derniers, les représentants des organisations syndicales et patronales. Nous avons reçu quinze organisations, avec Madame la Ministre du Travail et Monsieur le Ministre de l'Education nationale, du 17 au 19 octobre. Vous le noterez, nous n'avons pas voulu nous adresser simplement, pour la première étape de cette discussion, aux seules organisations ou aux partenaires représentatifs au plan interprofessionnel. Nous avons voulu ouvrir le jeu et discuter avec le plus grand nombre possible d'organisations syndicales. J'ai également reçu le président délégué de l'Association des régions de France.

Après ces premiers échanges, notre objectif aujourd'hui est de présenter à la fois le calendrier dans lequel nous allons travailler et les modalités de la concertation qui vont être respectées.

Ces modalités vont être variées, car s'il y a trois sujets dans ce deuxième bloc - l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage - qui sont étroitement liés mais relèvent de logiques et de compétences différentes. Il est donc assez naturel d'imaginer un calendrier et une méthode légèrement différente pour ces trois sujets.

Ce qui sera commun dans ce travail sur l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage, c'est l'ambition.

Notre objectif n'est pas de modifier à la marge ou de rafistoler, c'est de transformer profondément les choses, pour que ces formidables outils que sont l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage protègent effectivement et efficacement le plus grand nombre.

Le deuxième principe sera la transparence. Nous ne cachons rien. Nous avons dit clairement les directions que nous voulions prendre, nous l'avons fait avec les organisations syndicales et patronales. Ces orientations sont celles que le Président de la République a présentées aux Français durant la campagne.

Le troisième principe qui va guider la méthode et nos discussions des trois mois qui viennent est le respect de tous les partenaires, des contributions, des propositions, et des améliorations qui nous seront soumises. Je veux dire que tout sera examiné, tout sera instruit et tout sera étudié.

Ces principes étant posés, deux mots sur le calendrier et les modalités que prendront la concertation.

Le premier sujet sur lequel nous allons travailler, c'est celui de l'apprentissage. Dès le début du mois de novembre, des groupes de travail regroupant les parties prenantes ainsi qu'un certain nombre d'experts se réuniront, avec l'appui de France Stratégie. Madame la Ministre a demandé à madame Sylvie BRUNET, qui est une ancienne DRH dans une entreprise, qui est professeur dans l'enseignement supérieur et présidente de la Section du Travail et de l'Emploi au Conseil économique social et environnemental, d'en assurer l'animation. Madame BRUNET a accepté et je l'en remercie, elle va nous aider donc à piloter cette concertation.

Les groupes de travail vont établir un diagnostic complet de la situation et vont pouvoir formuler des propositions. L'objectif, c'est de travailler, et de s'inscrire dans une logique opérationnelle. Ils auront trois mois, jusqu'au mois de janvier 2018, pour formuler ces propositions.

A la mi-novembre, s'ouvriront les discussions relatives à la réforme de la formation professionnelle. Les modalités de cette concertation seront un peu différentes de celles sur l'apprentissage. Nous allons adresser aux partenaires sociaux un document d'orientation qui établira le diagnostic et qui formulera des options de réforme.

Beaucoup d'organisations nous ont indiqué leur souhait d'engager une négociation interprofessionnelle. C'est, je crois, une bonne chose. Il est possible – je ne peux pas présumer de leur position officielle – que nous nous engagions dans cette voie pour travailler avec eux à l'évolution du dispositif de formation professionnelle.

L'enjeu consiste donc à laisser cette négociation s'engager, en demeurant extrêmement attentifs au respect du calendrier et du cadre que nous fixons, car là encore, nous voulons avancer et pouvoir présenter des résultats concrets rapidement.

La négociation interprofessionnelle, qui pourrait donc avoir lieu, devra se dérouler d'ici la fin du mois de janvier 2018.

Nous allons évidemment indiquer de manière très claire les points qui nous semblent essentiels et qui ne doivent pas être laissés de côté, au risque d'atténuer l'exercice de transformation que nous voulons mener.

Pour le reste, nous respecterons, chaque fois qu'ils répondront à l'objectif que nous avons fixé, les équilibres qui seront trouvés entre les partenaires qui discuteront.

De manière concomitante nous discuterons et nous procéderons à une concertation avec les régions, là encore en commençant à mi-novembre et en se fixant comme objectif d'aboutir à la fin du mois de janvier 2018.

Enfin, durant la seconde quinzaine de novembre, nous engagerons la rénovation de l'assurance chômage. Le 8 septembre dernier, les partenaires sociaux gestionnaires de l'Unedic avaient demandé la tenue d'une réunion multilatérale. Nous comprenons cette demande et nous y donnerons suite. La réunion devra nous permettre de nous mettre d'accord sur le diagnostic et sur la méthode pour traiter chaque sujet à l'intérieur de cette réforme sur l'assurance chômage, les conditions de l'extension du bénéfice de l'assurance chômage, la responsabilisation des acteurs et les questions relatives à la gouvernance.

Toutes ces concertations, tous ces exercices doivent nous permettre de nourrir un projet de loi qui sera adopté en Conseil des ministres avant le printemps 2018, et qui sera débattu au Parlement durant le printemps, peut-être au début de l'été.

L'objectif, c'est qu'au cours de la première année du mandat, nous ayons traité, à travers les ordonnances et à travers le projet de loi sur le deuxième bloc de transformation que nous mettons en œuvre, l'ensemble des sujets relatifs à la transformation et à la rénovation du marché du travail, qui permettent à la fois de créer des flexibilités, des souplesses et en même temps de sécuriser des parcours et des compétences.

Notre objectif, c'est de donner plus de souplesse aux petites et moyennes entreprises et plus de protection, plus de sécurité aux actifs, quel que soit leur statut, salarié, indépendant, demandeur d'emploi. Nous l'aurons fait en respectant chacun et en respectant tous les temps de la vie démocratique, le temps du dialogue social, le temps de la concertation avec les acteurs et le temps du débat parlementaire.

Je voudrais, avant de passer la parole à Madame la Ministre du Travail, indiquer que, comme nous l'avons vu sur le premier bloc de transformation que nous avons engagé – je fais référence aux ordonnances – la clarté dans les orientations et le respect de la méthode que nous

présentons sont des conditions, qui ne sont pas des conditions suffisantes, mais qui sont des conditions nécessaires au succès de l'opération.

Je serai donc pour ce deuxième bloc, comme je l'ai été pour le premier, extrêmement attentif à la qualité de la relation que nous pouvons nouer avec nos interlocuteurs. Je voudrais, sur ce point, indiquer que la première série d'échanges bilatéraux que nous avons conduite m'a permis de constater chez l'ensemble des responsables syndicaux, patronaux, et chez le président délégué de l'Association des régions de France, un vrai souci d'avancer, une vraie envie de participer à cet exercice de discussion collective, une vraie conscience que les sujets liés à l'apprentissage et à la formation professionnelle sont essentiels pour apporter des réponses crédibles au chômage de masse et pour permettre le retour vers le marché du travail ou l'entrée dans le marché du travail d'un très grand nombre d'actifs ou de très jeunes.

Je vais passer la parole maintenant à Madame la Ministre du Travail qui va peut-être nous en dire plus sur les objectifs en matière d'assurance chômage, de formation professionnelle et d'apprentissage et ensuite Monsieur le Ministre de l'Education nationale pourra, lui, apporter sa pierre à l'édifice de la réforme de l'apprentissage.